

**PROCES VERBAL COMPLET  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024**

**Le mercredi 18 septembre 2024,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 septembre 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à 19h00 à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Chabenat Aurélie, Maire.

**Présents :** Mme Chabenat, Mme Turpin, Mme Noyer-Moreira, Mme Patient-Leleu, Mme Sauvage, Mme Faucheret, Mme Villepelet, M. Obry, M. Chabin, M. Grousson, M. Papin, M. Pagny.

**Pouvoirs :** Mme Mallet donne pouvoir à Mme Sauvage  
M. Gilbert donne pouvoir à Mme le Maire  
M. Braquart donne pouvoir à Mme Turpin

**Absents :** -  
Formant la majorité des membres en exercice.

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire nommé(e) au sein du conseil.

**Jean-Michel Grousson est désigné(e) pour remplir cette fonction.**

## DELIBERATIONS :

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2024**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2024.

### **2. Approbation du nouveau plan de financement du commerce dans le cadre d'une demande de subvention du dispositif Fonds vert**

*Délibération n°22/2024/09 – Rapporteur : Madame le Maire*

Madame le Maire rappelle le projet de réhabilitation et d'extension du commerce et présente le plan de financement prévisionnel au stade PRO et sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention de FONDS VERT ;

Le coût global prévisionnel de l'opération au stade PRO est estimé à 834 490,68 € H.T. dont 795 378,48 € HT de dépenses éligibles au FONDS VERT.

Attendu que ce projet relève des opérations éligibles au titre de l'axe

#### **1 - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux du FONDS VERT 2024 ;**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE l'opération de réhabilitation et d'extension du commerce

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous

<b>Montant de l'opération HT</b>	<b>Montant subvention</b>	<b>% du projet</b>
<b>834 490,68 €</b>		
<b>CRST - Fiche 35</b>	<b>87 149,55 €</b>	<b>10,44%</b>
<b>DETR - Catégorie 23</b>	<b>302 244,00 €</b>	<b>36,22%</b>
<b>Fonds Verts</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>7,79%</b>
<b>CD18 Volet 3.1</b>	<b>24 164,00 €</b>	<b>2,90%</b>
<b>ANCT - Appel à concours</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>5,99%</b>
<b>Montant total HT des aides :</b>	<b>528 557,55 €</b>	<b>63,34%</b>
<b>Reste à charge Communal :</b>	<b>305 933,13 €</b>	<b>36,66%</b>

AUTORISE Madame le Maire à réaliser auprès :

- De la PREFECTURE du CHER, au titre de l'axe **1 - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux du FONDS VERT 2024 une demande de subvention de 65 000 € euros ;**

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte administratif, juridique et financier se rapportant à cette opération.

Dit que les crédits correspondants à cette opération sont inscrits au budget primitif 2024.

► **Vote : 15 POUR – XX CONTRE – XX ABSTENTION**

### **3. Approbation Redevance d'occupation du domaine public par GDRF pour l'année 2024**

*Délibérations modificative n° 23/2024/09 – Rapporteur : Madame le Maire*

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur notre collectivité donne lieu au paiement d'une redevance RODP. GRDF nous versera cette année un montant de 387 € au titre de l'année 2024 pour cette redevance.

Le conseil municipal accepte, après délibération, de percevoir cette redevance.

► **Vote : 15 POUR – XX CONTRE – XX ABSTENTION**

### **4. Créance éteinte suite à liquidation judiciaire de l'Ardoise**

*Délibération n° 24/2024/09 – Rapporteur : Madame le Maire*

Une créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité. C'est le cas lors du prononcé d'un jugement de clôture pour liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (article L643-11 du code de commerce). La créance concernée devient alors une créance éteinte qui constitue une charge définitive de la collectivité.

La charge, imposée par le juge, doit être constatée par l'assemblée délibérante, pour chaque budget concerné.

Un mandat doit ensuite être émis de la manière suivante :

- Mandat ordinaire de fonctionnement
- Imputation comptable 6542 « créance éteinte »
- Montant figurant ci-dessous

La créance éteinte fait suite au jugement de liquidation judiciaire du 17/10/2023 du Tribunal de commerce de Bourges et concerne l'entreprise Ghislain MANCIER sis 2 route de Grangeneuve à Saint-Palais. Elle s'élève à 1822,52 euros.

Le conseil municipal constate et accepte, après délibération, d'inscrire la somme de 1822,52 euros en créance éteinte et de l'imputer au compte 6542.

► **Vote : 15 POUR – XX CONTRE – XX ABSTENTION**

## 5. Bilan RASED



bilan St Palais -  
Quantilly 2024.pdf

## 6. Convention de remboursement des frais de transport année scolaire 2024-2025 (du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025)



Convention  
mutualisation frais tra

## 7. Points actualités / travaux

### • **Bâtiments (Guillaume)**

#### **Fibre**

Tous les bâtiments sont fibrés.

#### **Ecole**

Étude et devis pour installation de rideaux occultants extérieurs sur les vitres de la classe d'Aurélié  
En attente d'un devis pour isolation phonique dans l'entrée de la classe d'Anne

#### **Salle des associations**

Étude et devis pour remplacer les radiateurs gaz par de l'électrique

#### **Caves sous la grange du commerce**

Besoin de main d'œuvre le samedi 21/09 à partir de 9h pour vider les 2 caves

### • **Voirie (Jean-Michel)**

-PATA devis signé 3 980€ HT, intervention courant octobre ?

-bande de guidage au centre communal et peinture stops en commande.

-Devis pour éclairages manquant relancé avec CITEOS, en attente du SDE18.

-Devis éclairage abribus devrait arriver début octobre.

-Paris Vierzon samedi 21/09 vers 15h30 / signaleurs

-Atger élagage sous 4 lampadaires ce mercredi.

### • **Fêtes et cérémonies / environnement (Marylène)**

Préparation du **Marché de Noël du 13 décembre 2024**, qui a eu lieu lundi 16/09/2024

Nous avons repris la liste de l'année dernière, et vu quelques nouveaux

Nous programmons une autre réunion lors du conseil

Voir pour mettre un fond sonore et ne pas oublier le micro

Nous avons abordé pour le marché Noël 2025 car nous fêterons le 20<sup>ème</sup> marché pour une animation exceptionnelle

Préparation pour le **11 novembre 2024**, voir avec la nouvelle sono pour la musique

Préparation pour l'**inauguration de l'école et la bibliothèque**, prévue le 16 novembre à 10 h 30

Le **Sivy**, les panneaux sont arrivés, Ludo va fabriquer les poteaux, nous n'aurons plus qu'à lui indiquer l'emplacement que nous avons choisi.

Pour le **parcours de St palais**, nous allons faire une première partie jusqu'au parc des plantes, les QR Code sont faits (par Guillaume), Marylène contacte la société qui a fait les panneaux.

**Jeu pour enfants**, la 1<sup>ère</sup> marche est très haute pour la sécurité des enfants de moins de 36 mois.

- **CCAS / affaires scolaires (Isabelle)**

Bulletin municipal : le changement de prestataire en communication et fixer une date de réunion communication.

Inauguration du totem, dévoilement du nom de l'école « Jean-Paul Fuscien » et travaux bibliothèque le samedi 16 novembre à 10h30.

**8. Questions / informations diverses**

Plusieurs signalements d'odeurs sur août et septembre – alertes remontées en CSS du 27/08/2024.

Réunion le 4 octobre avec Véolia, Enedis, SDE18, Wagabox et la mairie pour aborder le problème des microcoupures et état du réseau électrique.

Rappel à faire sur interdiction de stationner route d'Allogny, route de Saint Martin, dans le bourg... : courrier type à préparer.

Rappel : contrôle des poteaux incendie par le SDIS tous les 3 ans.

Question sur les horaires du car du collège qui dépose les enfants de plus en plus tard le soir. Certainement lié aux travaux sur la D940.

CCAS - colis des aînés : devis en cours auprès des commerçants locaux.

Chats dans le bourg : une douzaine de chats errants ont été stérilisés dans le centre bourg via l'association des chats libres du Cher. La municipalité tient à remercier Mmes Chat et Nolf qui se sont chargées de capturer les chats, de les emmener à la clinique vétérinaire de la Butte et de les ramener. Elles ont également pris contact avec le responsable de l'association en amont.

La séance est levée à 21H45.

**Pour information :**

- Prochain conseil municipal : 16 octobre 2024
- Commission Communication : 23 septembre 18h30

Le Maire,



Le Secrétaire,